

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES
Excusés/pouvoirs : Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Désignation des représentants – Association des Communes Forestières

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,
Considérant les élections complémentaires du 08 janvier 2023,
Considérant l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

En tant que gestionnaire d'un patrimoine forestier, responsable de la gestion des risques et prescripteur pour l'utilisation du bois dans les projets de bâtiments et d'équipements, la commune adhère à l'association des communes forestières. Cette association a pour objectif d'accompagner les collectivités adhérentes dans leur politique forêt-bois en représentant les communes auprès des instances locales et nationales, informer et former sur les enjeux de la filière et les leviers d'action en tant qu'élu, accompagner dans la mise en œuvre des projets en favorisant un approvisionnement en circuit court, en valorisant l'utilisation du bois local et en agissant dans l'adaptation des forêts face à l'urgence climatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Alain LAURENS (titulaire) et Jean-Marie PRAYER (suppléant) comme représentants de la commune du Dévoluy auprès de l'Association des Communes Forestières des Hautes-Alpes

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 30_01_2023
Publié le : 30_01_2023
Affiché le : 30_01_2023